



Stop and Go !

États généraux du Sport 2025

*Identifier de nouveaux
canaux de financement*

Problématique générale

Janvier 2025

Crédits image Shutterstock

● Préambule : profitons d'une *Fenêtre d'Overton*...

Ce document publié le 31 janvier 2025 fut rédigé dans la foulée de l'important contre-débat budgétaire qui impliqua dans les médias toutes les parties prenantes du Sport français. Elles se mobilisèrent avec un certain succès contre l'effondrement de la partie sportive du Projet initial de la Loi de Finances 2025 (PLF-2025).

Cette mobilisation et les réactions considérables qu'elle engendra sur les réseaux sociaux ont libéré une « parole citoyenne » qui s'exprima alors librement mais avec une violence sémantique inhabituelle. On mesure là l'importance du ressentiment du Mouvement sportif envers le personnel politique. Une page semble s'être tournée dans sa relation avec l'État.

On observe que cet étonnant phénomène de prise de parole publique, parfaitement inhabituelle dans les milieux sportifs, ouvre une authentique *Fenêtre d'Overton*¹.

Il est possible de distinguer une volonté affirmée de faire évoluer les modes de financement du sport. Le temps serait donc venu d'une réflexion politique générale et approfondie sur cette problématique. Toutefois, on peine à comprendre ce qu'il conviendrait de faire. Beaucoup de propositions émanent d'une gesticulation contre-productive de certaines institutions sportives plus portées à défendre leur pré carré plutôt que l'intérêt général. Parmi les déclarations simplistes de certains acteurs du sport s'exprimant à la volée dans les médias, on en identifie pourtant d'autres plus construites et documentées. Elles émanent cette fois d'observateurs qui disposent d'une réflexion élaborée par des années d'analyse. Elle mérite que l'on s'y arrête dans le cadre d'une démarche nationale de études et de réflexions qui devra être officiellement construite.

¹ Une Fenêtre d'Overton – appellation dérivée du nom de Joseph Overton (1960-2003) qui fut un remarquable concepteur de politiques publiques – est un moment très particulier de l'actualité. Sa survenue imprévue constitue une ouverture propice à l'expression publique d'opinions ou de pratiques habituellement passées sous silence. La « fenêtre » désigne l'espace de temps durant lequel s'exprime un flot de propositions politiques ou non qui présentent la particularité d'être acceptables par l'opinion générale à un moment précis. C'est cet intervalle de temps très privilégié mais également limité en termes de calendrier qui est nommé « Fenêtre d'Overton ». Elle autorise alors l'organisation d'événements propices à la résolution de questions normalement ignorées par le personnel politique mais qui accepte alors le débat contraint et forcé par une pression inhabituelle de l'opinion publique. **Les États généraux du sport proposés dans ce document se situent précisément dans cette perspective historique.**

Des **États Généraux** du financement du Sport répondraient à cette préoccupation. Il s'agirait de élaborer une discussion communautaire assortie de négociations qui mobiliserait sur un temps donné et une problématique partagée toutes les parties prenantes du Sport français.

Le débat est d'ailleurs déjà engagé par médias interposés. Rappelons que dès le 24 janvier la Ministre des comptes publics déclara que la copie préalable du PLF-Sport, marquée par de fortes coupes, n'était pas le « *bon équilibre* ». Puis le 27 janvier ce fut au tour de la Porte-parole du gouvernement de révéler que celui-ci allait « *revenir probablement en arrière sur le sport* ». Il faut dire que la saignée budgétaire était considérable. Dans sa version préalable, le PLF annonçait une énorme réduction de 273 millions d'euros des Crédits-Sport. Certes, sur ce montant, 85 millions étaient dus aux mesures exceptionnelles consacrées aux JO en 2024. Toutefois, une amplification à la baisse de 34,3 millions fut ensuite officiellement annoncée. Immédiatement censurée par les Sénateurs, ce fut l'élément de trop. Pour beaucoup d'observateurs, il révélait l'amorce masquée d'une volonté de désengagement majeur et brutal de l'État. Si cela se confirmait, ce serait évidemment historique.

Dans ce contexte de régression massive, les Sénateurs s'appliquèrent fortement pour sauver ce qui pouvait l'être. Ils votèrent le transfert vers la *Mission sport* de 80 millions de crédits initialement prévus pour le Service national universel. Ce point sembla marquer un désaccord avec l'opinion de la nouvelle Ministre des Sport. Ils s'appliquèrent ensuite à flécher vers l'*Agence nationale du sport* 113 millions issus de la taxe sur les paris sportifs. Là aussi leur proposition n'était pas forcément partagée par certaines administrations de l'État. Le débat politique suivant son cours, le 30 janvier 2024 une Commission mixte paritaire (CMP) composée de sept Députés et de sept Sénateurs chercha un compromis sur l'ensemble du PLF. A la date où le présent document est rédigé (dans la nuit du 30 au 31 janvier) on ne connaît pas l'arbitrage du premier Ministre non plus que la position (délicate) de la Ministre des Sports². On sait simplement que la Ministre des Comptes publics avait prudemment anticipé la situation actuelle en annonçant dès le 24 janvier qu'une coupe de 100 millions d'euros - hors la disparition des mesures liées à l'organisation des Jeux, ne constituerait « *pas le point d'arrivée du compromis* » (Sic).

² La CMP pourrait déboucher sur un texte commun entre députés et sénateurs dès la fin de la semaine du 27 janvier au 1^{er} février 2025. Celui-ci sera ensuite soumis au vote à l'Assemblée - le 3 février - et au Sénat - le 7 février.

Si l'on montre l'implication des Décideurs du sport dans la tentative de défense des intérêts des parties prenantes, le rappel de ces différents épisodes circonscrit surtout les limites de leurs actions. Dans cet esprit, ce document est **UNE ALERTE** lancée dans leur direction. Il repose sur l'idée que leur unique mobilisation dans la presse quoique légitime demeure très insuffisante. Hormis permettre une prise de conscience du problème, elle ne résoudra rien. Elle ne tient absolument pas compte du fait que le déficit budgétaire et l'explosion de la dette publique conduiront TOUS les gouvernements qui viennent sans exception à restreindre le PLF. **Pour ce qui concerne le sport, des coupes budgétaires analogues à celle du PLF 2025 seront donc attendues chaque année durant une bonne décennie.** Dès lors, sauf à considérer qu'une réplique annuelle de cette mobilisation médiatique certes spectaculaire mais inopérante à long terme sera suffisante, il convient de réfléchir à d'autres formes d'actions. Dans ce contexte ultra alarmiste établi par la Fenêtre d'Overton qui a été repérée, la proposition d'organiser des **États Généraux du sport** pour inventer de nouvelles pistes de financement durable semble appropriée.



Crédits images Shutterstock



● Résumé du document

La dette publique française ne sera pas épongée avant une bonne décennie. Durant cette période de régression annoncée par les experts les plus sérieux, le déficit budgétaire orientera l'action publique qui sera invariablement revue à la baisse. La charge de la dette s'imposera aux futures dépenses donc aux services de l'État dont le sport fait partie depuis 65 ans. Pour les parties prenantes du Mouvement sportif, toutes les négociations avec Bercy seront donc à exclure. Dès lors, les Décideurs du sport seront chaque année systématiquement confrontés à la réduction de leurs moyens. La seule question sera : dans quelles proportions ? Or, en 2025 la mémoire de la « Parenthèse enchantée » des JO est encore dans toutes les têtes du personnel politique. Pourtant, le PLF-Sports dégringole **malgré tout** dans des proportions inacceptables. On ne peut imaginer la situation lorsque le souvenir des Jeux se sera estompé et que la faiblesse de la trésorerie de l'État condamnera les investissements jugés non prioritaires. Une réalité s'imposera alors aux fédérations : de nouvelles stratégies de financement seront indispensables pour pallier les défaillances gouvernementales. Des réformes structurelles devront être inventées et des tours de vis sur les dépenses seront à prévoir. A défaut, on assistera à des effets collatéraux délétères comme, par exemple, la faillite probable de certaines fédérations. Un phénomène de fermetures massives de leurs clubs deviendra alors potentiellement possible. Dans ces conditions catastrophiques, des **États Généraux** organisés pour sortir par le haut de l'impasse budgétaire actuelle s'imposent. Ils permettront d'identifier de nouvelles sources de financement.

La piste d'une contribution volontaire des entreprises fait partie des hypothèses à travailler. Ce que préconise ce document.



● Table des matières

Préambule et résumé	Page 2
Introduction	Page 6
Une action politique contraire à la Doctrine sportive du Général De Gaulle	Page 8
Un « budget scélérat »	Page 9
Lutter contre l'État fossoyeur du sport de demain	Page 10
De nouveaux espaces collaboratifs	Page 11
Police administrative	Page 12
Nouveau pacte doctrinal	Page 13
Les entreprises en tête de cordée	Page 14
L'urgence d'un changement de grande ampleur	Page 15
L'hubris envahissante de l'Agence Nationale du Sport	Page 16
La question cruciale du « Comment faire ? »	Page 17
Bibliographie indicative d'articles et de communiqués de presse	Page 19

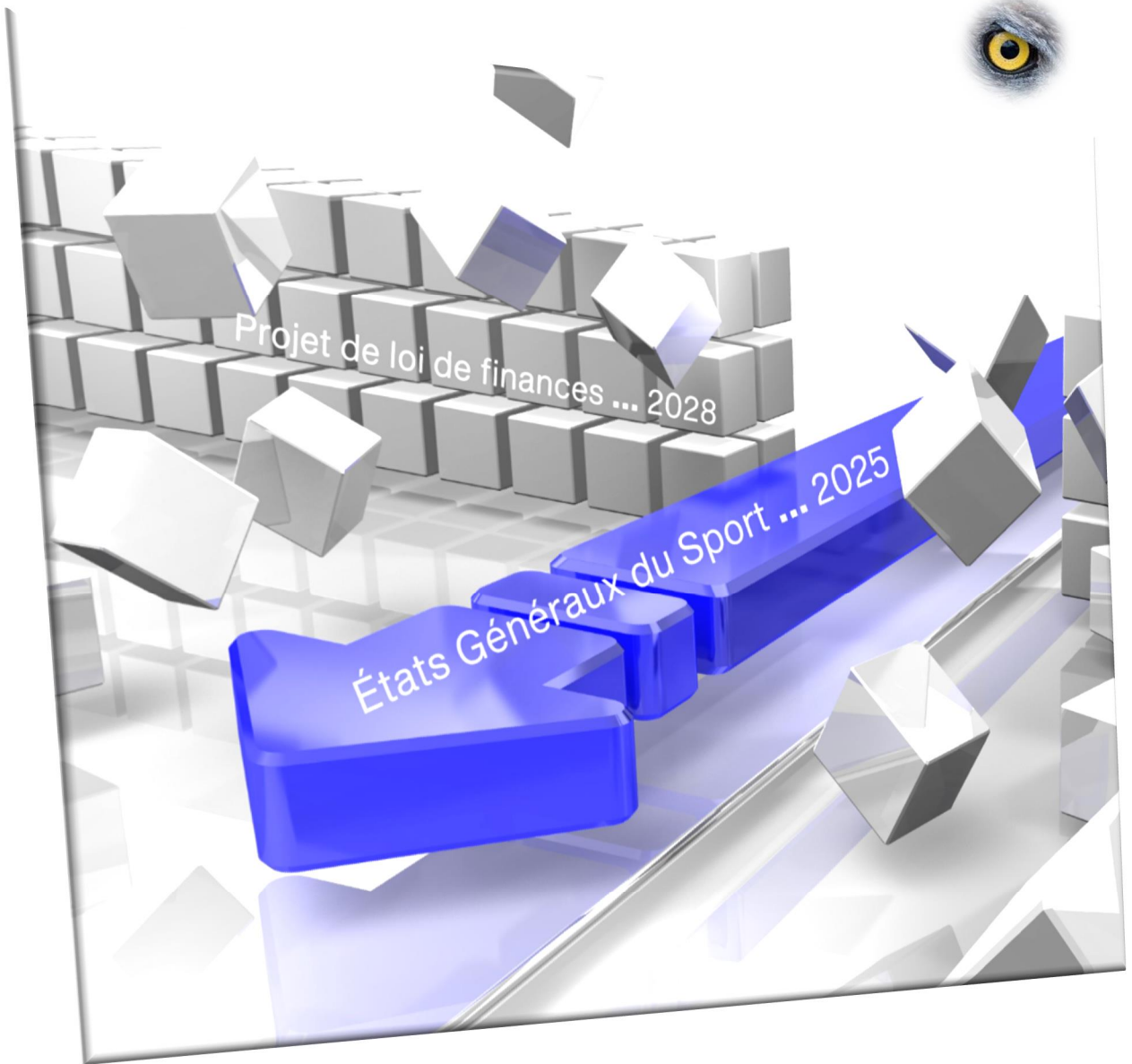
● Introduction.

La surprise est totale. Alors que la flamme olympique est tout juste éteinte, l'écosystème sportif français dans son intégralité est entré en conflit ouvert avec l'État. A ce niveau de contestation, c'est du jamais vu sous la Ve République. L'affrontement a pour but de faire déjouer la mécanique technico-administrative de Bercy préconisant de nouvelles coupes budgétaires dans le PLF-Sport-2025.

Après toutes les promesses faites durant les JO, l'héritage des Jeux est réduit aux acquêts. Pour le Mouvement sportif, ce n'est pas seulement insupportable c'est odieux et intolérable. A ses yeux, cela démontre que la France n'est pas une nation sportive contrairement à tous les discours politiques entendus au cours de l'été olympique 2024.

Le réquisitoire des Décideurs du sport contre l'exécutif est terrible. Il exploite un narratif jamais utilisé. « *De la grande cause nationale au grand mépris* » ou encore « *Un sentiment de trahison* » sont des termes entendus lors d'une **conférence de presse de la colère**³ tenue le 23 janvier 2025 à l'Assemblée nationale. Elle mêla ressentiment et amertume pour dénoncer un budget des Sports « *inférieur à celui du PSG* » (Sic). Reste que en l'état actuel de la situation aucun argument n'est susceptible de faire plier Bercy autrement qu'à la marge. Cette situation persistera longtemps. Il faut savoir en prendre acte et passer à d'autres modes de combats. Ce document a pour but d'expliquer une situation verrouillée pour proposer d'autres formes de mobilisations. Elles sont susceptibles de tracer de nouvelles pistes de financement du sport capables de renfoncer le mur du Projet de loi de finances **À dans les années à venir.**

³ Les parlementaires, par la voix du Député Belkhir Belhaddad et du Sénateur Jean-Jacques Lozach avaient indiqué dès le 23 janvier 2025 lors d'une conférence de presse exceptionnelle qu'ils ne voulaient pas de coupes budgétaires supplémentaire en employant des mots très durs totalement inhabituels contre le gouvernement.



Crédits image Shutterstock

● Une action politique contraire à la Doctrine sportive du Général De Gaulle.

Au mois de janvier 2025, il fut très difficile pour le Mouvement sportif de garder son sang-froid à la annonce de la baisse phénoménale affectant le projet de budget des Sports. Quelques mois après des JO de Paris particulièrement réussis qui avaient de surcroît promis monts et merveilles en termes d'héritage et de moyens, l'attitude d'un gouvernement Bayrou ne jouant pas le jeu était incompréhensible.

Ce fut un véritable choc existentiel car la survie de nombreux clubs fédéraux se retrouva instantanément au centre du jeu. Les réactions indignées se multiplient dans les médias.

Les acteurs du sport surent immédiatement se rassembler et se mobiliser pour affronter les conséquences de ce qu'ils considéraient comme un abandon en rase campagne de toutes les promesses olympiques. L'union fut bénéfique puisque la Ministre des Comptes publics dut revoir la copie du gouvernement après que le Président de la République lui-même se fut rangé aux côtés des sportifs.

Le Sport tricolore affrontait là une situation politique singulière.

Au plan institutionnel, c'est d'ailleurs une première depuis l'application de la Doctrine sportive du Général De Gaulle au mois de décembre 1964. Sur les questions du Sport, le Président ne suit pas son 1^{er} Ministre. Dans l'opinion publique, un sentiment prévaut : *contrairement aux orientations politiques formellement établies par la Doctrine gaulliste* (toujours en vigueur en 2025, NDLR) *l'État ne joue plus son rôle historique d'Administrateur du sport français.*

● Un « budget scélérat⁴ ».

Malgré le revirement précipité d'Amélie de Montchalin (Ministre des Comptes publics, NDLR), on s'aperçut vite que la bataille budgétaire n'était pas gagnée pour autant.

Faute de moyens, l'État entra en conflit ouvert et de longue durée avec le sport. La situation politique devint alors quasi-historique. Considérant qu'il représentait un coût démesuré alors qu'il est d'abord un investissement irréfutable, le gouvernement crut pouvoir engager sans coup férir la bataille des économies budgétaires sur le dos des fédérations. Il se trompait. La mobilisation de toutes les parties prenantes lui donna tort.

Si l'équation établie par Bercy était simpliste elle expliquait pourtant le « *budget scélérat* » (Sic) amputé de 33% présenté par le gouvernement dans la phase primaire du PLF. Omettant la capacité de résistance de l'écosystème sportif national, elle se résumait ainsi : *la dette astronomique de la France est telle que durant une bonne dizaine d'années à venir, un dialogue financier à sens unique, conduisant systématiquement à des réductions de moyens, sera engagé par l'État contre les intérêts du sport tricolore.*

Dès lors, il devint évident que la lutte contre le personnel politique et la technocratie de Bercy ne faisait que débiter. Codicille indispensable au raisonnement : elle sera longue. Pourquoi ? Parce qu'aucun futur gouvernement n'aura de marges de manœuvres budgétaires dans les dix ans à venir.

⁴ L'expression « Budget scélérat » fut utilisée par le Sénateur Jean-Jacques Lozach lors d'une conférence de presse organisée avec le Député Belkhir Belhaddad le 23 janvier 2025.

● Lutter contre l'État fossoyeur du sport de demain.

Au début de l'année 2025, la situation du sport est périlleuse. Pour la première fois, l'État se présente comme le fossoyeur des ambitions sportives pour demain.

Concernant les fédérations, le dialogue à venir avec les politiques seannonce rude. Elles doivent se préparer. Le défi consistera à dépasser le cap budgétaire actuelle (et future) par la recherche d'innovations financières capables de sécuriser l'avenir du sport tricolore.

Dans ce but, un nouveau programme politique devra être écrit. Il sera obligatoirement ambitieux, cohérent et innovant.

La logique voudrait qu'il repose sur quatre piliers :

- ☑ Une nouvelle vision de développement ambitieuse refusant le fatalisme budgétaire.
- ☑ Un programme précis et cohérent avec les enjeux sociaux excluant les demi-mesures.
- ☑ Un calendrier d'exécution responsable inscrivant les procédures de changements dans la durée.
- ☑ L'identification de nouvelles sources et ressources fiables de financements extrabudgétaires.

Investir dans de nouvelles alliances privées plutôt que redistribuer des budgets étatiques erratiques et faiblards pourrait être une piste intelligente. Ce serait un bon moyen d'éviter le déclinisme qui ne manquera pas de ronger les esprits et donc la bonne volonté des bénévoles.

● De nouveaux espaces collaboratifs.

Il faut que cessent les demi-mesures budgétaires auxquelles les gouvernements nous ont habitués depuis des décennies.

Il n'y a aucune fatalité.

Si la prospérité budgétaire ne se décrètera plus durant la prochaine décennie pour cause de faillite des finances publiques, par contre elle se construira par des alliances et coalitions avec de nouvelles parties prenantes dans de nouveaux espaces collaboratifs.

Ils devront impliquer les acteurs économiques et industriels à l'instar des dispositions prises par certains de nos voisins européens. Elles ont montré leur efficacité.

Il est temps d'agir dans le même sens pour pallier les manques et défaillances de l'État.

Les licenciés.es le méritent. Les non-licenciés.es qui réclament de nouveaux services capables de satisfaire leurs aspirations sportives ignorées par les fédérations par manque de moyens, n'y seront pas opposés.

Une nouvelle logique multipolaire à la fois de développement et de financement des services sportifs s'impose aujourd'hui. Elle devra répondre aux exigences protéiformes non satisfaites d'un public français de plus en plus sportif.

● Police administrative.

Le sport est entré dans un monde nouveau. Les changements s'accroissent. Les règles de bonne gouvernance se transforment. Parce que l'État ne leur en donnera pas les moyens faute de capacités financières, le risque que les acteurs du sport français regardent passer le train des innovations existe désormais.

Pour circonscrire ce risque, leurs capacités stratégiques d'adaptation et de prévision doivent reposer sur de nouvelles problématiques. Sortir progressivement d'une relation de dépendance administrative et financière imposée par des gouvernements éphémères pourrait être une solution.

Nous nous éloignons d'une phase au cours de laquelle l'État dominait les organisations sportives. D'autres modèles politiques s'affirment. Si il est prématuré de dire quels en seront les conséquences, le Mouvement sportif a besoin de se mettre en ordre de bataille pour mutualiser les problèmes budgétaires qu'il doit juguler et les solutions collectives qu'il doit promouvoir.

Dans les phases précédentes de son histoire récente, le modèle français d'organisation politique du sport fut calqué sur celui de l'Allemagne de l'Est (l'ex-DDR) avant la chute du Mur de Berlin. Ce fut au point que le *Code du Sport* qualifia le régime imposé par l'État de police administrative.

Un tel contrat sibyllin n'est plus tenable. La demande sociale de sport a trop changé pour se tenir encore à de tels extrêmes. Parce qu'il ne paie plus, la formule fameuse « qui paie décide » disqualifie les décisions de l'État. Ce sont là autant de données qui bouleversent l'ordre ancien et force les fédérations à se rénover.

● Nouveau pacte doctrinal.

Il faut dorénavant établir une posture politique créative mêlant institutions sportives, collectivités et entreprises. Elles devront travailler de concert sous l'égide d'un CNOSF « modernisé ». Si on ne peut pas en être autrement, on tolérera une régulation étatique mais certainement pas une police administrative.

Dans un écosystème sportif qui n'est plus *en phase de changement* mais *en changement de phase*, nous avons d'abord besoin de redéfinir un programme collectif multimodal de financement. Il devra intégrer de nouvelles alliances et sera organisé à partir d'un pacte doctrinal centré sur les véritables intérêts de tous les licenciés mais qui reste à inventer.

Jusqu'à présent ces derniers furent toujours considérés comme des usagers. Ils étaient assujettis à une offre de pratique lourdement standardisée. Sa normalisation fut toujours fermement indexée sur la compétition. L'architecture des équipements structurants se établissait en conséquence. Elle fut toujours subordonnée aux contraintes des règlements disciplinaires. Les codes d'arbitrage imposaient leurs règles.

L'idée qu'il faille sortir de cette épure ultra contraignante est considérée encore aujourd'hui comme un *casus belli*.

Contre toute logique sociale, les besoins des compétiteurs s'imposent toujours face à ceux du sport pour tous, incluant les personnes en situation de handicap et les seniors. En matière de BTP-Sport, les maîtres d'œuvre, donneurs d'ordres, architectes et maîtres d'ouvrages voient leur créativité bridée par la culture compétitive. Cela doit changer.

● Les entreprises en tête de cordée.

Une *Nouvelle Cohérence Sportive et Sociale* fondée sur une analyse de l'impact positif de nouvelles ressources financières émanant de acteurs privés doit être imaginée. Son but sera double : exclure toute décroissance et contourner les difficultés budgétaires au cours de la prochaine décennie.

Les financements émanant de entreprises - associés à un projet de rénovation du sport indexé sur l'innovation - doivent être le nouveau levier permettant aux fédérations de pivoter vers une autre chaîne de valeur. Elle devra inclure formellement l'intérêt croissant des Français pour des formes de pratiques sportives incluant la Santé, le Bien-être, le Vieillessement sain, le Loisir non-compétitif et toutes les bonnes pratiques revendiquées jusqu'à présent sans succès par la société.

Face à l'énorme besoin de financement de cette nouvelle donne, les entreprises peuvent devenir des partenaires-contributeurs majeurs dans l'intérêt même de leurs salariés. Elles devront suppléer les défaillances de l'État.

Durant les dix prochaines années, l'État n'aura plus la possibilité d'un engagement fort. Il n'aura pas les moyens financiers d'entrer dans le jeu d'un sport démographiquement et technologiquement devenu très novateur. Il devra faire confiance aux citoyens, partenaires sociaux, collectivités et entreprises. Il en va de la survie d'un service qui doit obligatoirement demeurer « public ».

A défaut, une fragmentation sportive conduisant à plus de services sportifs de nature commerciale prendra des formes impérialistes. Face à cette évolution potentielle, le sport pour tous doit demeurer une ambition.

● L'urgence d'un changement de grande ampleur.

Il faudra rester vigilants quant aux modalités de financement du sport. Nous devons collectivement faire très attention au désengagement budgétaire des pouvoirs publics et, surtout, aux conséquences induites à court terme. Sur ce plan, la disparition de nombreux clubs locaux sera une menace.

Depuis un demi-siècle, les fédérations olympiques délégataires d'une Mission officielle se sont développées dans un environnement politique et social incroyablement protecteur. Il leur confère un monopole législatif sur l'organisation, le développement et la promotion du sport. Dans cet univers bardé de défenses institutionnelles, la concurrence n'existe pas. Dès lors, beaucoup de fédérations se comportent en *bénéficiaires* du Système des sports plutôt qu'en *contributrices*.

Ce temps est désormais révolu.

L'urgence d'un changement de grande ampleur de l'administration générale du sport français s'impose aujourd'hui. En se efforçant de dépasser la caricature, qui voudrait qu'il ne s'agisse que d'une réforme de sa gouvernance dictée par des considérations simplement budgétaires, il est indispensable de poser l'hypothèse qu'il faut plutôt examiner son inadaptation chronique à la demande sociale. Notamment son incapacité à répondre aux exigences des jeunes générations. De ce point de vue, il n'est pas nécessaire d'aller plus loin que les statistiques annuelles du Ministère des Sports pour constater l'effondrement abyssal du nombre de licenciés des fédérations à partir de l'âge de 16 ans.

Ce n'est plus acceptable.

● L'hubris envahissante de l'Agence Nationale du Sport

Sans pour autant confondre leurs missions respectives et en laissant de côté l'hubris administrative de l'Agence Nationale du Sport consistant à croire que de l'empilement des niveaux de décisions naît l'efficacité, les Fédérations et les services déconcentrés du Ministère des Sports seront affectés par l'évolution des conditions de la pratique sportive. Le coût de leur adaptation sera démesuré.

Confrontées notamment aux nouvelles technologies qui transforment les comportements des pratiquants, les structures fédérales mais également les collectivités doivent rendre leurs propositions compatibles avec les contraintes numériques imposées par le nouvel écosystème sportif international. A défaut de les prendre en compte, les fonctions officielles de ces deux catégories d'acteurs pourraient être remises en cause.

Leur avenir politique dédié au sport serait alors engagé.

Dans un univers international mouvant dont l'imprévisibilité est accentuée par l'impérialisme sportif américain issu de la récente présidentielle, rien n'est définitif. A cet égard, toutes les positions de monopoles qui caractérisent les fédérations olympiques sont problématiques. Sans anticipation stratégique d'adaptation, ces « vieilles » institutions décrocheront d'une économie sportive « juvénile » saturée d'innovations sociales et de technologies digitales.

Cela entraînera des ruptures institutionnelles brutales rendant leurs fonctions officielles incompatibles avec une mission d'intérêt général.

● La question cruciale du « *Comment faire ?* ».

Il faut rester optimiste. Certains présidents de fédérations se sont déjà montrés attentifs aux changements protéiformes des conditions de la pratique du sport.

Leur credo est l'innovation.

Repenser le fonctionnement de leurs organisations respectives pour les adapter aux nouvelles exigences de leurs licenciés. se impose à leurs yeux comme *l'Alpha et l'Oméga* d'un nouveau type de développement « politique » du sport.

Reste qu'ils découvrent alors un cadre méthodologique inconnu entraînant un doute quant au bien-fondé de leurs modalités managériales antérieures. Ils n'ont pas tort. Leurs certitudes d'acier volent alors en éclats. Ils se retrouvent désarmés.

Dans les constats remontant « des terrains » et alors que le sport est à l'aube de la révolution de l'intelligence artificielle, ces responsables perçoivent qu'ils sont privés d'une analyse claire de la situation. Bloqués par une doctrine sportive officielle sclérosante, incapables de libérer leur potentiel d'innovations faute de volonté politique de l'État, ils ne disposent ni des métriques ni de la transparence qui leur permettraient de réagir.

Ils ne peuvent s'appuyer ni sur des certitudes ni sur des conclusions qui les conduiraient à revoir et à corriger sereinement une gouvernance et un financement du sport dont ils sentent bien qu'ils ne sont plus adaptés. Ils manquent de variables et de constantes quantitatives et qualitatives dont l'analyse scientifique les conduirait à maîtriser la situation.

La crise guette et, même si nombreux sont ceux qui n'en ont pas encore conscience, des remises en cause politiques douloureuses se profilent.

L'obstacle principal pour avancer dans le traitement de cette problématique inquiétante est la capacité à revoir de fond en comble les stratégies de développement et de financement des organisations sportives. Leur adaptation aux contraintes nouvelles qui impose un écosystème qui est tout sauf figé est devenu la clé de la réussite. Toute la question est de savoir s'il est possible d'envisager un tel renouvellement sans verser dans la disruption brutale.

La question du « *Comment faire ?* » est devenue cruciale.



En 2025, une organisation mutualisée d'États Généraux du Sport permettrait de traiter cette question correctement dans l'intérêt bien compris de toutes les parties prenantes.



Pr Alain Loret 31 janvier 2025

● Bibliographie indicative d'articles ou de communiqués de presse sur le thème budgétaire 2025 consacrés au sport.

Cliquer sur le lien pour accéder à l'article.

- 1- CNOSF, 16 janvier 2025 . « *Projet de loi de finances pour 2025 : le Gouvernement ponctionne à nouveau le sport* » :
<https://cnosf.franceolympique.com/projet-de-loi-de-finances-pour-2025-le-gouvernement-ponctionne-nouveau-le-sport>
- 2- Le Monde, 28 janvier 2025 . *Budget 2025 : « le gouvernement va revenir probablement en arrière sur le sport »* :
https://www.lemonde.fr/sport/article/2025/01/28/budget-2025-le-gouvernement-va-probablement-revenir-en-arriere-sur-le-sport_6519484_3242.html#:~:text=sur%20le%20sport,-,%C2%BB,baisse%20de%2034%2C3%20millions.
- 3- Le Monde, 23 janvier 2025 . « *Budget du sport : le gouvernement n'a pas cherché à contrecarrer les dispositions votées par le Sénat* » :
https://www.lemonde.fr/sport/article/2025/01/23/budget-du-sport-le-gouvernement-n-a-pas-cherche-a-contrecarrer-les-dispositions-votees-par-le-senat_6511691_3242.html
- 4- La dépêche, 23 janvier 2025 : « *Budget du sport, on prend les Français pour des imbéciles* » :
<https://www.ladepeche.fr/2025/01/23/baisse-du-budget-sport-on-prend-les-francais-pour-des-imbeciles-la-colere-noire-dun-haut-responsable-du-sport-francais-12465493.php>
- 5- TF1, 22 janvier 2025 : « *Le sport, grand sacrifié du budget 2025* » :
<https://www.tf1info.fr/sport/deficit-economies-credits-le-ministere-des-sports-grand-sacrifie-du-budget-2025-2346248.html>
- 6- Décideurs du sport, 20 janvier 2025 : « *PLF 2025 : attaque gouvernementale du budget du sport* » :
<https://patrickbayeux.com/actualites/plf2025-attaque-budget-sports-andes-mouvement-sportif-mobilisent/>
- 7- L'Équipe, 29 octobre 2024 : « *Trois choses à retenir sur le budget du sport* » :
<https://www.lequipe.fr/Tous-sports/Actualites/Trois-choses-a-retenir-sur-le-budget-des-sports/1517083>
- 8- Le Parisien, 16 janvier 2025 : « *Budget, le sport français crie à la catastrophe* » :
https://www.leparisien.fr/sports/apres-une-nouvelle-coupe-de-34-millions-deuros-dans-son-budget-le-sport-francais-crie-a-la-catastrophe-16-01-2025-TXEM6OKSBVHEHCIBNEIHYBXJDM.php?at_creation=Le%20Parisien%20|%20sport&at_campaign=Partage%20Twitter%20CM&at_medium=Social%20media

